



ACTUALITES SOCIALES DECEMBRE 2021

CONGES DE FIN D'ANNEE

En principe, tous les congés doivent être pris au plus tard le 31 décembre 2021. Vous avez toujours la possibilité de reporter des CP sur 2022 dans la limite de 5 jours, avec l'accord de votre manager. Ces 5 jours seront à poser avant le 30 juin 2022.



Si vous disposez d'un solde de congés supérieur à 5 jours ou s'il vous reste des JATT/jours de repos, pensez à les placer sur votre CET et/ou CETR d'ici le 31 décembre. A défaut de prise ou d'épargne, les jours seront perdus.

Exceptions notoires :

Si vous êtes en congé maternité et/ou en arrêt maladie longue durée et que vous n'avez pas pu prendre l'ensemble de vos congés payés, ceux-ci seront automatiquement reportés.

Quant aux JATT ou jours de repos non pris, ils doivent être placés sur le CET/CETR : pensez à en faire la demande auprès de votre manager.

INFLATION 2021

Avec une inflation largement supérieure à 2% en 2021, la **politique salariale de COVEA se doit d'évoluer !**

La CFTC demandera :

- La mise en place de planchers afin de favoriser les plus bas salaires.
- Que l'augmentation générale soit appliquée à tous les salariés des classes 1 à 7.
- Dans le cadre des augmentations individuelles, qu'une enveloppe spécifique **soit** mise en place pour financer l'évolution ACAA.

La CFTC continuera à réclamer le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 € pour tous.

POLITIQUE RSE COVEA

A ce jour la cohérence dans la politique RSE de COVEA n'est pas toujours évidente : déplacer 100% des élèves d'une formation vers un autre site plutôt que le formateur, acheter une société dans un paradis fiscal.

Une aide financière pour le déplacement à Vélo pourrait voir le jour suite à la négociation de la QVT.

PAIE DE DECEMBRE

La paie de décembre sera versée le 17. Tout devra être validé sous lifebox par votre manager d'ici le 8 décembre (heures supplémentaires, journées majorées ...). Pensez à les saisir pour qu'ils soient pris en compte.

NOUVELLES FICHES PRATIQUES

- [Dispositif Action Logement](#)
- [Le congé proche aidant](#)
- [Temps partiel thérapeutique](#)



Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr

